

DOCUMENTS À FOURNIR : TOUS CES DOCUMENTS SONT OBLIGATOIRES

Si vous envoyez votre demande par la poste, il est important de faire des photocopies, car nous ne retournons pas les originaux.

- Preuve de résidence:** facture d'Hydro-Québec ou bail actuel et, s'il y a lieu, ceux des précédentes adresses, permettant de prouver que vous avez cumulé 12 mois de résidence à Trois-Rivières (ou au Québec si vous demandez un logement à Saint-Étienne-des-Grès ou Saint-Boniface);
- Avis de cotisation détaillé de Revenu Québec** de chaque personne (année précédente);
- Certificat d'immatriculation en vigueur**
si vous possédez un véhicule ;
- Relevés bancaires du dernier mois pour tous les comptes du ménage**, déclaration de capital ou intérêts (ex : REER, dépôt à terme, obligation d'épargne, etc.). NON nécessaire si vous demandez un logement à Saint-Étienne-des-Grès ou Saint-Boniface;
- Preuve de fréquentation scolaire** (pour les personnes qui ont 18 ans ou plus et qui sont aux études);
- Certificat de naissance** des enfants;
- Jugement de garde;**
- Carnet de réclamation de médicament** (Aide sociale);
- Carte de résidence permanente** (si applicable).

S'IL MANQUE DES DOCUMENTS, NOUS NE POURRONS PAS TRAITER VOTRE DEMANDE, CAR ELLE SERA INCOMPLÈTE.